

## **AVIS PUBLIC**

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1149-2024

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 2 décembre, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

• Règlement 1149-2024 décrétant l'adoption des tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2025)

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <a href="https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/">https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/</a>

Bromont, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

Marie-Pier Therrien, avocate Greffière adjointe